

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 18 septembre 2017 à 19h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire  
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1  
Germain Émond, conseiller au siège # 3  
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4  
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale  
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Réfection du Centre Judes Drouin – Autorisation d'octroi du contrat de construction
3. Période de questions
4. Levée de la session

#### 179-09-2017 RÉFECTION DU CENTRE JUDES-DROUIN - AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

Considérant que le projet de rénovation du Centre communautaire Judes Drouin a été jugée admissible à une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés;

Considérant que la lettre d'approbation a été donnée par les ministres responsables en date du 12 septembre 2017;

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposés une offre avant la fermeture des soumissions publiques le 16 juillet 2017;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Germain Émond,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète la réalisation des travaux de réfection du Centre Judes Drouin selon les documents d'appels d'offres et autorise l'octroi du contrat de construction pour la réfection du Centre Judes-Drouin à Construction Marin inc. pour la somme de 159 355,35 \$, taxes incluses;

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits nécessaires en provenance du PIQM-MADA, du poste 59 15910-Fonds Cartier réservé pour PIQM-MADA et du poste 59 15900- Fonds Cartier Énergie éolienne pour une somme maximale de 18 000 \$.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 180-09-2017 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Serge Chrétien, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Serge Chrétien, maire